



Escroquerie sur achat d'une epicerie

Par **quentin_old**, le **02/06/2007** à **13:29**

Bonjour, et merci à vous

Voici mon probleme:

Ca concerne les parents de mon amie qui ont acheté y'a 1 an une epicerie 77 000 € en charente maritime.

cette somme a été évalué par rapport au chiffre comptable du chiffre d'affaire et bénéfice par uen comptable du coin.

Dans les premier mois ils ont du payer sans qu'il le sache des arrierés au niveau de la papeterie, ils l' ont apprie par hasard quelque moi plus tard

Donc aujourd'hui ils veulelent revendre au meme prix le magasin, ils sont passé par une agence et l'agence leur a dis que les chiffres anterieurs à leur bilan sont faux.

Et la comptable qu'ils ont actuellement c'est la meme que l'ancien proprio qui est partit avec 77 000 €.

J'aimerais savoir que doit on faire

Par **Jurigaby**, le **02/06/2007** à **13:32**

Bonjour.

Je vous conseille de déposer plainte contre la comptable et le vendeur pour escroquerie. Qui plus est, je vous conseillerai de vous constituer partie civile via un avocat et de demander réparation du préjudice subi.

Cdt.

Par **quentin_old**, le **02/06/2007** à **15:11**

Ils doivent aller porter plainte au commissariat

qu'elle papier doivent ils réunir ?

peuvent ils demander à leur comptable de leur redonner tous les papiers concernant la boutique

Qui va payer l'avocat dont on besoin mes beau parents

Qu'elle element doivent il réunir pour que leur gouffre financier s'arrette car il ya les impots aussi qui vont mettre leur nez dans cette affaire vu que les chiffre son faux les declaration aussi.

Y'a t il des pieges à eviter dans la procedure?

Merci beaucoup